

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-14-chem | Mouvements populaires au XVIIIe siècle.](#)
[ItemPorchnev, Boris, Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648, 1963](#)
[| Caractères \[?\] populaires au XVIII. siècle](#)

Porchnev, Boris, Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648, 1963 | Caractères [?] populaires au XVIII. siècle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0694

SourceBoite_002-14-chem | Mouvements populaires au XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Porchnev, Boris](#)

Références bibliographiques[Porchnev, Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

et 1632

Poitiers 1634, à la suite de la répression, 1635.
châtiments la même population devant supporter
l'annulation de l'ordonnance par les gabelles. En 1639-40,
à Poitiers et Châtelleraup, à cause d'importations.
Dijon 1630, Aix 1637, Lyon 1632, Guyenne 1635,
Moulins 1640, Bayonne 1641, Tournai 1643, Rouen,
1644, Montpellier 1645, Dax 1644, Beauvais 1645.

En 1628 réorganisée la structure de l'administration
des gabelles de surveillance et de contrôle de l'administration
des gabelles.

On a un conseil royal pour la répression de
l'impôt à cause. Mais ce sont les agents du fisc
qui sont attaqués, sous le nom de "gabelles".

Ceci implique que la fiscalité administrative, limitant ou
un autre, a mis en route toute la structure de population de la
région et les autres sources de revenus : paiements directs par les
impôts directs ; certains exploités par l'exploitation communale.

"Le sang fiscal qui réunit les éléments de cette
structure nationale de la population administrative par la
part des relations économiques ordinaires, amène les
pauvres → supérieurs et conséquents d'une manière équilibrée
par conséquent que les revenus des sources directes."

n° 262-269

cf. suite ("la répression")